

A quelle durée de preavis puis je avoir aves promesse d'embauche

Par lods, le 16/02/2008 à 10:34

bonjour

Je suis en passe de demissioné de mon emploi que j occupe depuis octobre 1995(13 ans d ancienneté).

je suis salarié d une petite entreprise sous les conventions (entreprise jusqu'a 10 salariés). je dois recevoir une promesse d embauche de mon futur employeur.

Donc ma question est la suivante: A quel preavis ai-je droit.

je vous remercie pour vos futur réponses.

laurent